

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2025

12 présents ou représentés.

Secrétaire Sandra COLOT

Mme le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rajouter 2 points de délibération ne figurant pas sur la convocation. **Accepté à l'unanimité.**

Délibérations

Emprunt pour travaux salle des associations

Mme le Maire présente tout d'abord le bilan financier des travaux. Le chantier se termine en dessous des prévisions (somme imputée en imprévus non engagée).

Construction proprement dite	385 403,94 € HT
Honoraires architecte + Contrôles	52 262,61 € HT
TOTAL	437 666,55 € HT
	525 199,86 € TTC
Montant des subventions attendues	275 245,00
Département	125 245,00
Etat	130 000,00
Région	20 000,00
Reste à financer par la commune	249 954,86 € TTC
Autofinancement	169 954,86 €
EMPRUNT	80 000,00 €

Le Conseil Municipal retient l'offre la plus intéressante : Crédit Mutuel, au taux de 3,40 % sur une période de 12 ans (échéances trimestrielles constantes) *Adoptée à l'unanimité*

Tarifs cantine et garderie – année scolaire 2025-2026

Inflation de juin 2024 à juin 2025 d'1 %. Répercussion sur les tarifs en vigueur limitée à 2 à 3 centimes d'euros. *Le Conseil municipal (7 pour, 5 abstentions) décide de ne pas appliquer d'augmentation de ces tarifs pour la prochaine année scolaire.*

Participation aux frais de l'école 2025-26

Le tarif est porté de 560 € à **565 €** (application inflation de 1 %). **Seule la commune de Charmes** est contributrice aujourd'hui. *Adoptée à l'unanimité*

Modification Date début bail commercial

Par délibération du 31 mars 2025, nous avons prévu un début de bail commercial avec Mme BEGO à compter du 1^{er} juillet 2025. Les travaux, non terminés, nous **obligent à reporter cette échéance au 15 octobre 2025.** *Adoptée à l'unanimité*

Vente terrains communaux – Impasse des Courinchaux

Dans le cadre de son développement, l'**entreprise SED** (Stand Expo Déco), via la société immobilière « SAS FONCIERE ANGEBAULT-BILLOT » est intéressée par l'achat des 3 parcelles (3 996 m²) jouxtant les ateliers communaux : parcelles XO85, XO86 ET XO87 ainsi que par l'accès à ces parcelles (environ 124 m²) (relevant de la parcelle XO88).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **accepte de vendre le tout (4 120 m²) pour la somme de 59 940 €,**
- **convient de céder gratuitement la bande d'accès aux parcelles à la SAS sus nommée,**
- **demande à la SAS de procéder au bornage nécessaire et de le prendre en charge financièrement.**

Travaux renforcement Réseau Electrique

Le SDE03 (Syndicat des Energies de l'Allier) propose à la commune 2 nouveaux chantiers de renforcement du réseau électrique, avec un chiffrage précis :

- **Le poste BIOZAT1** (transformateur déposé du terrain Guétaud, Grande rue), implantation nouveau transformateur route des Cluzeaux, nouvel éclairage public et lignes enfouies en parallèle.

Montant total des travaux : 164 900,43 € dont 160 952,43 € pris en charge par le SDE03 ET 3 948 € pour la commune.

- **Le poste dit Champ de la Motte** : même approche

Montant total des travaux : 221 951,61 € dont 218 956,61 € pris en charge par le SDE03 et 2 995 € pour la commune.

Mme le Maire explique que les travaux se déclencheront peut-être seulement d'ici 1 ou 2 ans. Cependant, en regard de la **participation intéressante de 75 % du SDE03** pour les travaux de génie civil (Télécom et Eclairage public), la commune a tout intérêt à s'engager dès maintenant. **Adoptée à l'unanimité**

Travaux extension réseau électrique

La commune a demandé un chiffrage au SDE03 pour étendre le réseau d'éclairage public tout le long du lotissement Guétaud-Machuron, route des Cluzeaux. Dans ce cas, la participation du SDE 03 se limite à 25 % des travaux. **Les travaux sont estimés à 14 349 € avec une contribution communale de 10 762,00€**

Adoptée à l'unanimité

Acquisition parcelle près de la Mairie

La propriétaire du terrain cadastré XY98, d'une surface d 1 887 m², Mme CARTOUX Catherine, née JAMES, a informé la Mairie de son souhait de vendre sa parcelle au prix de 20 € le m². Mme le Maire soumet ce projet au Conseil Municipal, en rappelant que cette parcelle avait été fléchée en emplacement réservé dans le cadre du PLU.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité, soit un montant de 37 740 €.

Demande accord définitif de subvention auprès du département

Confirmation de la demande de subvention « Aide aux travaux » de l'appartement au-dessus du commerce, accordée par le Conseil Départemental, à hauteur de **11 307,77 €**. Taux de 20 % pour un montant de travaux de 56 538,88 €.

QUESTIONS DIVERSES

La fête patronale est annoncée les 23 et 24 août. La préparation est prévue le vendredi 22 août matin. Des précisions seront transmises plus tard.

La séance est levée à 21h.